



PRÉINSCRIPTIONS

Quand inscrire mon enfant ?

Dès la naissance.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Je peux inscrire mon enfant si :

- ✓ Je réside sur la commune de Saint-Paul-de-Vence ou celle de La Colle-sur-Loup.
- ✓ Je suis un employé communal de Saint-Paul-de-Vence ou de La Colle-sur-Loup.
- ✓ J'exerce une activité professionnelle à Saint-Paul-de-Vence ou à La Colle-sur-Loup.

Comment procéder à l'inscription ?

Étape 1 :

- > Rendez-vous sur : www.saintpauldevence.org
- > Allez sur « vie au quotidien », « enfance », « crèche » et « consultez le portail petite enfance ».
- > Ou rendez-vous sur <https://saintpauldevence.portail-familles.app>
- > Créez votre compte famille avec une adresse mail et un mot de passe. Vous devrez valider votre compte.



Astuces : pensez à bien vérifier vos spams dans votre boîte email. Un seul compte est autorisé par famille

- > Remplissez les formulaires suivants :
 - mon profil
 - mon foyer (avec 2 responsables)
 - mes enfants
 - mes préinscriptions

Étape 2:

Après avoir reçu notre email de validation, prenez rendez-vous au 04.93.24.20.18 afin de finaliser la préinscription.



Astuce : n'oubliez pas de déposer les documents sur le portail famille dans « mes documents ».

Quels sont les documents à fournir ?

JE DÉPOSE SUR LE PORTAIL FAMILLE

- 1 justificatif de domicile (bail, EDF)
(pour les parents séparés, merci de fournir les 2 justificatifs de domicile)
- Le dernier avis d'imposition des 2 parents
- 1 extrait d'acte de naissance de l'enfant et le livret de famille (pages de l'enfant et des parents)
- La notification CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire
- Le dernier bulletin de salaire ou certificat de scolarité / formation ou justificatif de recherche d'emploi des représentants légaux.

